

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les différentes modalités financières pour l'année 2026-2027.

Attention, les prix sont établis en fonction des conditions économiques prévisibles à ce jour et peuvent donc être encore modifiés.

➤ INSCRIPTION OU RÉINSCRIPTION

ELEMENTS		INSCRIPTION	REINSCRIPTION
<u>FRAIS DE DOSSIER</u>	<i>non remboursables</i>	40 €	
<u>AVANCE SUR LA SCOLARITE</u>	<i>remboursable en cas de désistement s'il survient avant le 1^{er} mai 2026</i>	100 €	100 €
TOTAL à payer	<i>Par carte bancaire sur Ecole Directe, virement ou chèque déduit sur la facture annuelle de scolarité</i>	140 €	100 €

➤ CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE DE SCOLARITE 2026-2027

Revenu fiscal de référence		Nombre d'enfants à charge dans la famille				
		1	2	3	4	5 et +
A	Inférieur à 25 000 €	773 €	764 €	746 €	676 €	587 €
B	De 25 000 € à 42 000 €	1 064 €	984 €	905 €	846 €	785 €
C	De 42 000 € à 54 000 €	1 273 €	1 153 €	1 094 €	973 €	884 €
D	De 54 000 € à 72 000 €	1 560 €	1 347 €	1 308 €	1 175 €	1 044 €
E	De 72 000 € à 90 000 €	1 717 €	1 545 €	1 460 €	1 374 €	1 287 €
F	Supérieur à 90 000 €	2 227 €	2 055 €	1 970 €	1 884 €	1 797 €
Justificatif du revenu fiscal de référence : <u>obligatoire pour les tranches A à E</u> Sinon la tranche F sera appliquée						
Transmettre à l'établissement :						
		- Le ou les 2 avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 du foyer - Un justificatif fiscal des revenus en cas de travail à l'étranger				

infos

Remise sur les frais de scolarité

Remise automatique pour plusieurs enfants inscrits aux Minimes :

- 10 % pour 2 enfants inscrits
- 15 % pour 3 enfants inscrits
- 20 % pour 4 enfants inscrits et +

LA CONTRIBUTION DE SCOLARITÉ EST DESTINÉE À FINANCER

- > Les fournitures scolaires : livre, cahiers, fichiers ...
- > L'adhésion à l'assurance scolaire « Mutuelle Saint Christophe » pour votre enfant
- > La majorité des projets spécifiques à l'établissement :
 - didactiques : Ateliers Montessori, numérique, lets' speak english, citoyens ...
 - éducatifs, artistiques, sportifs ou culturels avec divers partenaires (dans ou hors les murs) ;
 - festifs avec goûter : semaine du goût, matinée d'intégration ...
- > Les activités périscolaires sportives hebdomadaires du CP au CM2 : tennis, multisports, danse, hockey sur gazon,
- Intervention de l'association lire et savoir lire en maternelle...
- > Des investissements immobiliers et mobiliers : rénovations, agrandissements, agencements, gros équipements...entretiens et réparations
- > Des dépenses liées au caractère propre de l'Institution : loyers, assurances diverses, cotisations de l'Enseignement Catholique, de solidarité, personnels ...

➤ RESTAURATION SCOLAIRE

Prix d'un repas : 6,70 € (à titre indicatif)

Ce prix correspond aux repas, aux services de restauration et du temps de demi-pension (repas + encadrement durant le temps méridien).

Prix de l'encadrement sans repas en cas de PAI : 3,50 €

➤ ETUDE / GARDERIE

TARIF : 1,40 € la tranche horaire	
Tranche 1 : 16h45-17h30	Tranche 2 : 17h30-18h15

Tout retard après 18h15 sera facturé 5 €

➤ FRAIS ANNEXES

- Atelier théâtre hebdomadaire en anglais sur inscription (30 € par trimestre)
- Atelier jeux hebdomadaire en anglais sur inscription (10 € par trimestre)
- Les stages de perfectionnement en anglais sur proposition (90 € annuels)
- Les photos de classe
- Ateliers périscolaires du soir (Péri-club, Echecs&Loisirs ou Chorale)
- Voyages
- **40 € annuels** de participation supplémentaire aux projets particuliers (Atelier philosophie, sorties...)
- **12 € annuels** de participation aux frais annexes au projet Pastorale **à partir du CE1** (livret, projet éducation affective, interventions d'associations diverses, matériel ...)

En cas de perte ou de casse de la carte de cantine, de jeux, livres, ou de dégradation de biens mobiliers et immobiliers de l'Institution, une compensation financière sera demandée.

APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

La cotisation annuelle sera facturée avec les frais de scolarité. Elle est composée de la part de l'APEL de l'établissement (obligatoire) et celle de l'APEL nationale.

➤ FACTURATION

Facturation	Frais de Scolarité	Restauration de midi, Etude/Garderie et frais occasionnels annexes à la Scolarité
	Annuelle Septembre 2026	Mensuelle d'octobre 2026 à juillet 2027 <i>En fonction des dates de consommations et des frais occasionnels</i>
Echéances de paiement	Acompte à l'inscription	d'octobre 2026 à juillet 2027
	Acompte de 100 € en septembre 2026	
	Solde de septembre 2026 à juin 2027	
Le paiement des frais s'effectue après facturation et selon les modes de règlement suivants :		
1. Prélèvement automatique aux dates d'échéances <i>(vivement conseillé)</i>		
2. Carte Bancaire via Ecole directe		
3. Virement sur le compte CREDIT MUTUEL <i>(Le virement instantané peut générer des frais qui vous seront refacturés)</i> IBAN : FR76 1027 8073 3200 0125 0214 071 BIC : CMCIFR2A		
4. Chèque à l'ordre de l'« A.F.S. DES MINIMES » <u>Afin de bien vous identifier, merci de préciser avec votre règlement et toute correspondance :</u> NOM PRENOM du Payeur - NOM PRENOM Classe de l'élève		
TOUT MOIS COMMENCÉ EST EXIGIBLE		

Si les deux responsables de l'enfant ne partagent pas le même foyer, une répartition des frais liés à la scolarité est possible. Le pourcentage indiqué sera alors valable **quelques soient la nature des frais**.

Exemple : si la répartition est de **50% - 50%** pour la contribution de scolarité, alors il en sera de même (50% - 50%) pour la restauration et les voyages, etc...



Il est également possible de soutenir volontairement l'Institution Notre Dame des Minimes dans ses investissements immobiliers et projets pédagogiques en faisant un **Don complémentaire de 50 €, de 100 €, de 150 €, ou d'un montant libre**, permettant en contrepartie de bénéficier d'une **réduction d'impôt** (*selon les dispositions légales en vigueur*)

➡ disponible sur notre site internet <https://www.lesminimes-lyon.org/nous-soutenir-faire-un-don/>

Le Président de l'Association

Monsieur Jérôme DABET

Le Chef d'Etablissement coordinateur

Monsieur Régis Michel

La Cheffe d'Etablissement

Madame Ducroux Anne-Laure